

PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
 REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
 LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'
 PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47



Déposé le :
 08/12/2023

Alerte sociale !

Aujourd'hui le point de rupture est atteint dans les écoles. Absence de moyens pour l'inclusion, pressions hiérarchiques, effectifs dans les classes, injonctions pédagogiques, absence de remplacement... Les conditions de travail des enseignant·es et des AESH se sont profondément dégradées, entraînant souffrance et renoncements.

Année après année, les politiques éducatives des dernières décennies ont contribué à casser les protections dont bénéficiait le service public d'éducation. Elles ont imposé des réformes qui ne visent pas la résorption des inégalités et la réussite de tous les élèves et ont privé l'École des moyens lui permettant d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Le ministère porte la responsabilité de la dégradation des conditions de travail et de la santé de ses personnels, celles et ceux qui tiennent l'École à bout de bras, comme des conditions de scolarisation de tous les élèves. Avec les 1709 suppressions de postes d'enseignant·es dans le 1er degré pour la rentrée 2024, un choix est fait de laisser la situation se dégrader encore davantage.

L'école, qui n'est pas en dehors de la société, subit l'augmentation des inégalités. Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée des moyens nécessaires.

L'organisation de l'école inclusive cristallise à elle seule le plus de tensions dans les écoles.

Aujourd'hui l'inclusion se fait sans moyen supplémentaire, sans formation spécifique de l'ensemble des personnels. Les enseignant·es et aesh se sentent trop souvent seul·es, sans soutien de la hiérarchie et avec le sentiment de pallier les moyens dégradés auxquels doit également faire face le secteur médico social.

Les enseignant·es et AESH demandent non pas « un choc des savoirs » mais « sursaut du ministère » face aux problèmes que rencontrent les personnels de l'Éducation Nationale.

La FSU SNUipp 47 a déposé, comme dans tous les autres départements français une alerte sociale, préalable à un dépôt de préavis de grève, pour tirer la sonnette d'alarme. La FSU SNUipp attend des réponses concrètes, tant au niveau national qu'au niveau départemental. Si ces dernières ne venaient pas, elle annonce d'ores et déjà qu'elle mobilisera les PE et les AESH pour obtenir une amélioration significative des conditions de travail des personnels de l'Éducation Nationale qui travaillent dans le 1er degré.



Palestine : la paix, la paix, la paix choisir la paix !



Depuis les premières implantations de communautés juives en Palestine, les parties en présence n'ont cessé d'alterner périodes de discussions et périodes de conflits armés. Un interminable « processus de paix » jusque là semé de beaucoup d'échecs.

En guise de préambule :

- Nous condamnons les crimes de guerre perpétrés par le Hamas, il est intolérable de s'en prendre aux populations civiles.
- La réaction de l'État israélien visant elle aussi la population civile et punissant collectivement les gazaouis est également inacceptable.
- L'antisémitisme comme la haine des Arabes, la haine des Noirs ou la haine des Roms... est un délit poursuivi et sanctionné par tout un arsenal dans le droit français.
- L'antisionisme c'est l'hostilité à la colonisation des territoires palestiniens sans nier l'existence d'Israël. C'est une opinion à laquelle chacun est libre d'adhérer ou non.

Israël, un État né dans la guerre et englué dans les conflits depuis plus de soixante dix ans

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies vote un plan de partage de la Palestine en trois entités : un État juif, un État arabe, et Jérusalem placée sous contrôle international. Si la communauté juive en Palestine danse dans les rues, pour les Arabes de Palestine, cette résolution représente une grande injustice. Ce plan ne sera jamais appliqué.

Après la guerre de 1948, Israël dispose d'un territoire plus étendu que celui prévu en 1947, délimité par la « ligne verte », la ligne de cessez-le feu. La Palestine n'existe plus : Gaza est sous administration militaire égyptienne.

La guerre des Six Jours en 1967 a opposé Israël à l'Égypte, la Jordanie et la Syrie. Victoire d'Israël. Le plateau du Golan syrien, le Sinaï égyptien, la bande de Gaza et la Cisjordanie sont occupés ; Jérusalem-Est est annexé.

Après la campagne du Liban, la paix avec l'Égypte en 1979 aboutit à la restitution du Sinaï. Le Golan est annexé en 1981. Le conflit israélo libanais a atteint son point culminant dans les années 1980, pendant la guerre civile libanaise. En 1985, l'armée se replie sur la « zone de sécurité » dans le sud du Liban, qu'elle occupera jusqu'en 2000.

Le 13 septembre 1993, dans les jardins de la Maison Blanche, la poignée de main entre Yasser Arafat et Yitzhak Rabin, sous les yeux de Bill Clinton, symbolisait les accords d'Oslo. Ce plan de paix qui n'était en vérité qu'une « déclaration de principes » n'a jamais rompu avec la logique coloniale. Il ne s'agissait pas d'une reconnaissance mutuelle, mais d'un accord asymétrique entre un mouvement politique, l'OLP, et un État. À aucun moment, il n'était question d'un État palestinien. Tout était suggéré, rien n'était écrit. Ce fut en fait la première esquisse de l'apartheid. L'assassinat de Rabin, par un extrémiste juif, le 4 novembre 1995, allait sceller le sort du processus.

Militer encore, militer pour la paix !

Aujourd'hui, un nouveau cycle de violences s'est ouvert dans le conflit israélo palestinien. La situation en Palestine, à Gaza, est chaque jour plus dramatique. Qui ose le dénoncer aujourd'hui, en France, pays des droits de l'homme, court le risque de se voir taxé d'antisémitisme voire de terrorisme.

La criminalisation de l'expression du soutien au peuple palestinien victime des bombardements doit cesser. L'interdiction des rassemblements de solidarité avec les populations civiles meurtries par le conflit doivent cesser.

Pour continuer à vivre sur cette terre, côte à côte, dans la reconnaissance et le respect mutuel, ce n'est pas contre le seul antisémitisme que l'on doit manifester mais contre toutes les formes de racisme, pour la paix, dans le respect du droit international.

Eric DELAGE

Références : Communiqué FSU du 10/10/2023 / Dominique Vidal, historien journaliste / La Cimade / Politis / Collectif national pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens

Entre guerres et redistribution des terres, le lent rétrécissement du territoire attribué à la Palestine.



Dans ce numéro :

Alerte sociale	P 1
Paix en Palestine	P 2
Édito	P 3
Métier	P 4 5
Ecole	P 6 à 9
Formation	P 10
Brèves	P 11
Formation syndicale	P 12 13
Fiche de paye	P 14

En encart :



FSU SNUipp 47
Syndicat de toute la profession
 Plus de 50 % des votes exprimés aux élections professionnelles de 2022.

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :
 Les Unitaires SNUipp 47
 169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN
 05 53 68 01 92
 09 65 17 27 48
 06 81 64 77 50
 snu47@snuipp.fr
<https://47.snuipp.fr/>
 Prix du Numéro : 1,52 €
Directrice de la Publication :
 Sandrine Tastayre
 CPPAP n° 0325 S 07212
 ISSN n° 1243 7484

Oyez ! Oyez ! Braves profs !

Oyez ! Oyez ! Braves profs !
 Troubadours, faites rugir les trompettes !
 Et ensuite faites silence pour écouter cette histoire d'avant !
 Prêtez moi donc votre oreille,
 Pour ouïr ce choc des savoirs sans pareil !

Bon, vous avez vu ! Moi je ne suis pas le vilain Ministre qui écrivait dans la presse ou passait à la télé avant de s'adresser aux enseignant·es. Moi je vous parle à vous en preums !

C'est en substance le premier message de Attal dans son mail envoyé aux enseignant·es le 5 décembre.
 Mais puisque c'est pour aligner autant d'absurdités que les autres ministres, il aurait mieux fait de se taire.

Pour réhabiliter l'expertise des enseignant·es, il les nomme chef·fes des redoublements !
 Nous voilà donc habilité·es à faire du chantage aux familles pour remplir les stages de réussites si l'on veut gagner plus d'argent.

Des nouveaux programmes simplifiés, ça veut dire quoi ?
 Moins de verbiage dans les consignes aux enseignant·es pour les mêmes contenus ?
 Comment imaginer sérieusement que de nouveaux programmes seront pondus et applicables en 6 mois ?

Comme lors du dernier changement de programmes fait à la va vite ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent.

Comment imaginer que des manuels conformes à ces nouveaux programmes seront disponibles pour la prochaine rentrée ? Sans parler de temps pour se les approprier en amont.

A moins que, certains éditeurs ... bien introduits dans les cercles politiques aient droit à la primeur de ce texte officiel. L'annonce de l'achat par l'état de manuels de lectures « labellisés » ou bien de la généralisation d'une méthode laisse perplexe quant aux liens qui peuvent exister entre le ministère et les éditeurs.

Et puis aussi, mettre dans la même lettre "expertise pédagogique" et "manuels labellisés" ça fait comme un bug ! Et pas seulement pour le mot "labellisés" hein ?! Déjà à « manuels » on sourcille. Manuels ou fichiers ... est ce que le ministre fait la différence ? Qui a décidé que pour faire classe il fallait suivre des manuels ou des fichiers ? Il y a d'autres façons de faire classe.

Enfin pour simplifier encore plus, on va tous utiliser la méthode de Singapour en mathématiques. Comme ça, les CE1 pourront commencer les fractions et les nombres décimaux et les résultats vont forcément être meilleurs à la prochaine enquête PISA.

Pour nous, ce qui est clair, c'est que la liberté pédagogique est toujours en vigueur dans le code de l'éducation mais qu'elle est bien absente de l'esprit de notre nouveau ministre.

En plein bouclage du SP, les annonces de Gabriel Attal nous ont amenées à revoir certains articles de ce journal. Son discours mielleux, ses prescriptions, dessinent un projet réactionnaire dangereux et d'une ampleur considérable, qui entraînent des changements systémiques au sein du système scolaire en aggravant encore la situation après un quinquennat catastrophique.

Aujourd'hui plus que jamais, se syndiquer, c'est donner du poids à nos valeurs et nos actions face au gouvernement. Plus nous sommes nombreuses et nombreux, plus nous sommes fort·es et solidaires. C'est important et cela renforce notre énergie et notre détermination à agir pour l'école, pour nos métiers et pour nos vies.

Par nos publications, sur notre site ou via notre lettre de diffusion, nous vous tiendrons informé·es des actions de mobilisation contre ce projet destructeur de l'école. Bonne lecture de ce Singuliers Pluriel.

Le secrétariat de la FSU SNUipp 47 :
 Guillaume Arruat, Mathieu Couderc, Jacinthe Fischer, Audrey Paillé, Élodie Palpant, Christophe Portier, Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre, Sandra Tuffal.

SE SYNDIQUER ?
 UNE VRAIE BONNE IDÉE.
 POUR SON MÉTIER.
 POUR SOI-MÊME.
 POUR LES ÉLÈVES.



La professionnalité enseignante : ne pas renoncer !

C'était à Port Leucate, lors de la 22e Université d'Automne de la FSU SNUipp. Stéphane Bonnery, professeur en Sciences de l'éducation à Paris 8, est venu partager ses recherches qui portent sur la compréhension de ce qui alimente ou réduit les inégalités scolaires.

Stéphane Bonnery démontre, comme d'autres avant lui, comment notre système scolaire, par les outils utilisés, ne s'adapte pas au public qui a le plus de besoin de l'école.

Ce n'est pas notre compétence qui est remise en cause, mais la manière dont est organisé, avec son héritage historique, notre système scolaire. Ce qui est rassurant : tout n'est pas de notre faute à nous, enseignant·es, mais cela doit aussi nous obliger à faire évoluer le modèle actuel. « Il y a des leviers. [...] L'école ne peut pas tout mais elle ne peut pas rien ».

À l'heure où les écoles normales « modernes » semblent germer dans l'esprit de nos dirigeants, on peut s'interroger sur les objectifs poursuivis quand il s'agit de former notre profession. La dimension créative et réflexive du métier d'enseignant·e ne peut être contrainte ; alors comment considérer les feuilles de route concernant la formation initiale et « la formation continue » (si l'on peut encore la nommer ainsi...)?

Une école toujours sélective

Avant 1959¹, il ne s'agissait pas de préparer les élèves à sortir de l'école mais à y rester et prolonger leurs études. Successivement les refontes et réformes du système scolaire ont concouru à la démocratisation de l'accès aux savoirs mais ont multiplié également les verrous de sélection.

1959 : Loi Berthoin

1975 : loi Haby²

1985 : réforme Chevènement³

En même temps que l'école changeait de fonction, les attendus de ce qu'est « lire » changeaient aussi.

Jusqu'au milieu des années 2000, nous avons assisté à une élévation du niveau social : « faire mieux que le père » mais ce compromis a profondément été remis en question par les gouvernements successifs.

Cette remise en cause s'illustre dans l'avènement de « Parcoursup » qui n'est rien d'autre qu'un mécanisme sélectif destiné à endiguer l'accès au système des études supérieurs du baby boom des années 2000.

Avant 1955, le cloisonnement social du parcours de scolarisation était plus franc d'affichage puisque les programmes et les objectifs étaient différents entre l'école communale et les petites classes de lycées.

Et les écarts continuent de se creuser

Nous le savons pertinemment, il existe une étroite corrélation entre difficultés d'apprentissage et difficultés sociales. Les résultats des enquêtes PISA pour la France que l'on nous martèle à longueur de communication médiatique le prouvent invariablement ces dernières années : les écarts se creusent ... par le haut...

Quel défi doivent relever l'école et ses professeur·es aujourd'hui ?

Une comparaison de manuels d'histoire récents et plus anciens est plus parlante que de longues explications pour en faire l'illustration. Dans le second degré, les documents proposés vont être interrogés pour construire les connaissances. Officieusement, c'est l'élève « dominant », c'est à dire connivent, celui qui sait lire autrement, qui est capable de mettre en relation des informations dans l'espace graphique. Les savoirs notionnels ne priment pas dans ce qui est attendu des élèves, ce sont les savoirs conceptuels qui dominent désormais. Demander aux élèves de se déplacer intellectuellement pour construire une notion, induit qu'ils doivent être capables d'apprendre par l'implicite en convoquant et orchestrant un certain nombre de notions pour en construire une nouvelle.

Or cela n'est pas accessible à tou·tes : 53 % des élèves scolarisé·es dans les collèges sont issu·es de familles appartenant aux catégories socio professionnelles "ouvriers, employés ou inactifs". Donc une majorité des familles des élèves de collège ne peut pas être, enseigner ce qui ne l'est pas en classe.

Parallèlement, le dénivellement des exigences et « l'individualisation » des parcours tendent à faire perdre de vue les objectifs donc à re cloisonner socialement les apprentissages.

Ajoutez à cela la stratégie de Lisbonne⁴ qui induit une gestion du système éducatif par plus de structures communes pour assurer le service public minimum (sous couvert de répondre aux besoins de l'économie et de l'employabilité) ... et s'assurer de domestiquer les pauvres, on s'éloigne d'un projet émancipateur. Quant aux professeur·es qui se sentent démun·es, la tentation du renoncement est assumée par le système, : puisque « Vous voyez bien que ce n'est pas possible alors ne battez pas », le renvoi vers la prise en charge extérieure de la

difficulté scolaire en est l'illustration aujourd'hui.

Depuis les années 80, un·e élève a perdu une année de classe dans son cursus suite aux réformes successives. Dans le même temps, on a vu augmenter et se diversifier les matières d'enseignement scolaire. Le casse tête des emplois du temps est bien connu, bref de quoi démoraliser les 800 000 profs qui portent le système éducatif français à bout de bras.



Ne pas renoncer

Pourtant, Stéphane Bonnery appelle la profession à ne jamais renoncer à ses objectifs quel que soit l'endroit où l'on enseigne, même si le temps manque cruellement. Il appelle à ne pas renoncer à l'étude de documents, à se réapproprier les programmes.

Sandra TUFFAL

"Savoir perdre du temps pour en faire gagner à nos élèves"

¹ le 6 janvier 1959, Jean Berthoin, ministre de l'Éducation prolonge par ordonnance l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans révolus, afin de mener de front une politique de modernisation et de démocratisation du système éducatif.

² René Haby, ministre de l'Éducation dans le gouvernement Chirac, propose en mars 1975 une réforme des collèges. Celle ci vise à créer un collège unique dans le cadre d'une réforme globale du système éducatif.

³ C'est en 1985 que Jean Pierre Chevènement, alors ministre de l'Éducation Nationale, lance l'objectif de mener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat

⁴ Adoptée en conseil européen en mars 2000

L'évaluation en classe, au service de l'apprentissage des élèves

En mars 2023, suite à la conférence de consensus sur « L'évaluation en classe, au service de l'apprentissage des élèves », le CNESEO a publié 31 recommandations, une note de synthèse ainsi que plusieurs rapports thématiques.

Et si les travaux exposés ont soigneusement évité de traiter des évaluations nationales, les conclusions des rapports tracent en creux une critique acerbe de celles-ci.



"Faire réussir les élèves" versus "sélectionner les élèves"

Le CNESEO pointe des fonctions assignées aux évaluations qui se révèlent contradictoires : l'évaluation comme « instruments de la sélection », qui, en France, prend une place importante, est une entrave aux apprentissages. « Pour concevoir une évaluation comme soutien à l'apprentissage [...], l'évaluation en classe doit avant tout viser une fonction éducative et non une fonction de sélection. »

L'évaluation favorisant le classement a des effets négatifs sur les élèves tant du point de la motivation et l'autonomie que de la perception de soi et de l'engagement dans des dynamiques

collectives d'apprentissage, ce qui est particulièrement préjudiciable aux élèves issu-es des classes populaires. « La fonction de sélection de l'école, et son association avec l'évaluation normative, contribue à la reproduction d'inégalités sociales », parce qu'elle mobilise des stéréotypes de classe ou de genre conduisant non seulement à la sous performance de ces élèves mais aussi à des attentes différenciées de la part des enseignant-es.

Les conditions pour une évaluation au service des apprentissages

Pour une évaluation au service des apprentissages, celle-ci :

- doit être pensée en lien avec la conception de la séquence d'apprentissage
- doit s'appuyer sur des feedbacks de qualité, fondés sur des critères de réussite explicitant les procédures permettant de réduire l'écart entre le travail produit et les attendus et fondés sur l'interprétation par les enseignant-es des réponses formulées par les élèves, ce qui implique un regard expert sur les mécanismes entravant les apprentissages.

Le rapport défend des réponses collectives fondées sur « une réflexion plus en amont sur les barrières potentielles lors d'une évaluation » plutôt qu'un traitement individuel.

Il prône le fait de « rendre les élèves actifs dans le processus d'évaluation » :

- par l'autoévaluation
- l'évaluation par les pairs
- la coévaluation (confrontation de son autoévaluation à l'évaluation de l'enseignant-e)

Alors que « les pratiques évaluatives sont diverses », entre « évaluation qui dit son nom » (ex. : devoirs surveillés, contrôles

flash, exposés, etc.) », et « évaluation qui ne dit pas son nom » (ex. : quand un enseignant circule dans les rangs et interagit avec les élèves) », le rapport pointe que « sous l'effet de différentes contraintes, les pratiques évaluatives, se ramènent souvent, au fur et à mesure de l'avancée dans la scolarité, à des pratiques classiques d'une évaluation des acquis, caractérisées par la notation et une diminution du recours simultané à différents systèmes d'évaluation ».

C'est un effet constaté aussi d'évaluations nationales qui ne répondent pas aux exigences d'une évaluation au service des apprentissages. Le rapport défend au contraire une conception de l'évaluation au fil des apprentissages, où enseignant-es et élèves sont pleinement actrices et acteurs du processus. En rupture avec une évaluation conduisant au classement et à la sélection, il prône une évaluation constructive uniquement au service de l'apprentissage.

« Les enseignants étant polyvalents, ils peuvent mesurer les adaptations et les savoirs d'un élève, tout au long de la journée, par des activités relevant de plusieurs champs disciplinaires. L'évaluation ne devrait alors s'appuyer que sur des situations informelles, non normatives et quotidiennes pour permettre d'installer les apprentissages fondamentaux sur un temps long, au rythme de chaque élève. Ces situations évaluatives évitent d'engager l'élève (et souvent sa famille) à caractériser l'échec comme la marque d'une incapacité ou d'une absence de don pour une matière voire même « pour l'école » dès le début des apprentissages. » (recommandation n°20 du CNESEO)

L'EX plus beau métier du monde

Dans son livre, William LAFLEUR corrige à la manière d'un prof son propre titre, barrant LE pour écrire L'EX en rouge. Celui qui a été devant les élèves pendant 12 ans, connu sur les réseaux sociaux comme Monsieur Le Prof, avant de démissionner, n'a pas fait la rentrée 2023 et nous laisse cet essai sur la profession, sa vision de ce métier, son expérience et celle de dizaines d'autres profs dont les témoignages enrichissent l'ouvrage.

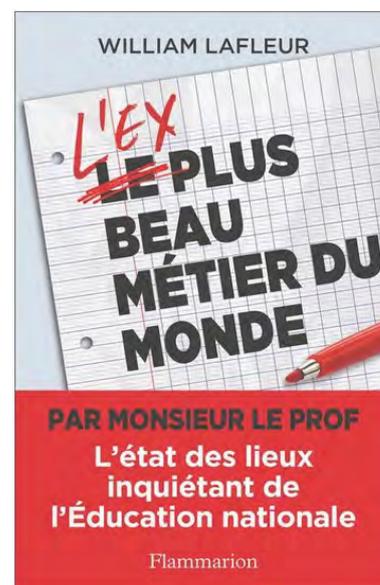
Loin d'être un énième état des lieux du bateau qui tangué, ce livre, plein d'humour et d'humeur fait écho à ce que chaque prof vit dans sa classe, avec les élèves, les parents, et surtout avec l'administration. Certains cas sont ubuesques mais la plupart tellement banals dans l'Éducation Nationale. On se reconnaît dans de nombreuses situations et dans ces collègues qui

cherchent à partir ou au contraire dans ceux qui restent et qui tiennent.

L'auteur n'a pas trouvé pour sa part d'autre voie que celle de quitter le navire « C'est avec regret que j'ai fait le choix de quitter un métier si porteur de sens d'autant plus que je suis conscient de l'impact positif qu'a eu l'existence d'un service public d'éducation de qualité dans ma vie ».

Pour ceux qui restent, on retiendra que les enseignant-es sont les chevilles ouvrières de ce « service public d'éducation de qualité ». William LAFLEUR rappelle l'importance du collectif, seul à même de porter les luttes qui empêchent le bateau de sombrer. Un livre à s'offrir.

Nellie TRAN



Le redoublement : efficace, vraiment ?

Le ministre de l'Éducation annonce lever "la question du tabou du redoublement". Mais de quel tabou parle-t-on alors qu'il y a un consensus de la recherche, basée sur des études scientifiques, quant aux effets du redoublement des élèves ?

Les chercheur·euses, en France comme à l'international, ont conclu que le redoublement n'a pas d'effet positif à long terme sur les performances scolaires des élèves.

Au contraire, le redoublement a le plus souvent des effets délétères, comme l'a prouvé en 2015 le CNESEO. La recherche internationale démontre qu'il est possible que le redoublement puisse avoir des effets positifs faibles sur les performances scolaires à court terme mais que ceux-ci se dissipent très rapidement, voire deviennent négatifs à plus long terme.

En effet, cela s'avère en général nocif pour la réussite scolaire des élèves et pour le développement de leur estime de soi : les effets sur la motivation, l'ambition et la confiance des élèves restent toujours négatifs. Enfin, le redoublement est inégalitaire socialement et modifie les trajectoires d'orientation et les carrières scolaires. Il détériore les conditions d'insertion dans la vie active et est le meilleur prédicteur du décrochage. Ces éléments ont conduit de nombreux chercheur·euses à qualifier de « solutions ségréguées » le recours au redoublement et l'orientation précoce vers des filières hiérarchisées.

Le redoublement est inefficace, socialement injuste, et favorise le décrochage scolaire ».

Pour la FSU SNUipp, c'est par le renforcement de l'expertise enseignante permise par une formation initiale et continue de qualité, par la politique de cycle, par le renforcement des RASED que l'on peut lutter contre les difficultés scolaires.

Soutien, stages : une aide pour les élèves ?

Avec toujours moins d'enseignant·es spécialisé·es dans les écoles, une formation continue sans ambition et des effectifs qui restent nettement supérieurs à ceux de pays comparables dans l'OCDE, les élèves ne seront pas mieux aidés. Alors que le temps de classe primaire en France est un des plus élevés d'Europe, depuis le début des années 2000, les ministres successifs ont multiplié les dispositifs hors la classe (APC, RAN etc.).

L'annonce d'un passage à la classe supérieure sous conditions de tutorat, APC, ou stage RAN pendant les vacances scolaires pour les élèves les plus en difficulté s'inscrit dans cette tradition délétère. Cette annonce inappropriée discrimine plus encore les élèves, et ne règlera en rien les difficultés.

Pour le gouvernement, la prise en compte de la singularité des élèves et de leurs besoins passe par une individualisation des organisations pédagogiques et des parcours scolaires. Il nie ainsi la dimension sociale des apprentissages et leurs dynamiques collectives, faisant porter toute la responsabilité de l'échec ou de la réussite sur l'individu. C'est aussi une façon de justifier la transformation des apprentissages en protocoles à appliquer, dépossédant les enseignant·es de leur pouvoir d'analyse et d'action.

Pour la FSU SNUipp, les stages de remise à niveau ont été mis en place en 2008 en même temps que la suppression massive des postes d'enseignant·es spécialisé·es dans les RASED.

Un peu (sic !) comme si ces stages pouvaient « suppléer » la mort programmée des RASED.

Les évaluations nationales : utiles ?

Les évaluations nationales sont-elles au service des apprentissages ? Non. L'évaluation imposée des élèves, (mais aussi des écoles et établissements), est l'outil d'un pilotage qui dépossède les acteurs et actrices de terrain de leur pouvoir d'agir. Si l'activité d'évaluation est importante pour savoir où en sont nos élèves pour les aider dans leurs apprentissages, la multiplication des évaluations normatives comme moyen de pilotage du système éducatif, par le contrôle des pratiques enseignantes, est inquiétante.

Les comparaisons internationales invitent pourtant à d'autres choix : alors que la France fait partie des pays les plus inégalitaires de l'OCDE en termes éducatifs, elle s'enferme dans un renforcement des « fondamentaux » et l'individualisation des parcours sur la base des évaluations imposées, en rupture avec les choix faits par d'autres pays plus égalitaires.

Pour la FSU SNUipp, l'évaluation doit redevenir un geste professionnel qui appartient aux enseignant·es. Les enseignant·es doivent être formés à l'observation continue des élèves et des processus d'apprentissage, à l'analyse des productions, et à la compréhension des procédures, des points d'appui et des difficultés des élèves. Il est primordial de désacraliser l'erreur, de moins s'intéresser à ce que les élèves savent ou ne savent pas, mais plutôt à ce qu'ils ou elles sont en train d'apprendre. L'acte d'évaluer doit rester à la main des personnels. La FSU SNUipp demande l'abandon des évaluations nationales.



Plus de fondamentaux pour moins d'inégalités ?

L'école française est marquée depuis près de 20 ans par une aggravation des inégalités scolaires. A cette situation, le gouvernement répond une nouvelle fois par une insistance démagogique sur les fondamentaux alors que la France est déjà le pays de l'OCDE qui y consacre la plus grande part (lire, écrire, compter, respecter autrui). Cette part a même progressé continuellement dans les programmes depuis les années 1980 avec 38 % du temps d'enseignement élémentaire consacré au français contre 25% pour la moyenne de l'OCDE, et 21 % aux mathématiques contre 16 %.

On peut donc noter que s'il y a corrélation entre le temps consacré aux savoirs dits fondamentaux et l'évolution des inégalités, c'est en termes d'augmentation de ces dernières. En s'entêtant dans cette voie, G. Attal poursuit le creusement des inégalités scolaires, tout en cherchant à faire croire à l'opinion publique qu'il lutte contre. Resserrer encore plus les apprentissages sur les « fondamentaux » n'est pas la solution. D'autant qu'à l'intérieur du français et des mathématiques, les enfants des classes populaires sont assignés à des savoirs de bas niveaux, pendant que les élèves favorisé-es bénéficient de savoirs émancipateurs et d'une ouverture culturelle plus large. Littérature, sciences, arts... : ces disciplines stimulent les apprentissages scolaires en leur donnant du sens. La maîtrise de ces savoirs considérés comme non fondamentaux est un marqueur important de la réussite scolaire.

La politique actuelle renforce les inégalités à rebours. Pour la FSU SNUipp, démocratiser les savoirs, c'est réduire les inégalités sociales et projeter une école ambitieuse pour tous les élèves.

Les cycles sont-ils (déjà) dépassés ?

L'enseignement par cycles d'apprentissages a été institué en 1989, mais a mis du temps à être mis en œuvre par les équipes enseignantes, avec la persistance d'un cadrage par année scolaire très fort. L'institution a finalement élaboré des programmes par cycles (de la maternelle au lycée) en 2015 et 2016 seulement... mais recommencé à donner des objectifs annuels dès 2018 !

L'École a donc mis du temps pour fonctionner avec une logique de cycle, et les enseignant-es, peu soutenu-es, n'ont pas fini de s'en emparer collectivement.

Pourtant, le fonctionnement par cycles d'apprentissages permet :

- de combattre l'échec scolaire en s'adaptant aux rythmes des élèves, pour faire progresser tous les élèves en évitant les redoublements

- de renforcer la professionnalité enseignante

En effet, travailler par cycle favorise le travail collectif et la réflexion pédagogique.

Le ministère souhaite balayer d'un revers de la main tout le travail effectué par les équipes pédagogiques, et cela dès la rentrée 2024 ?

Cette annonce est faite sans concertation, de façon unilatérale, sans prendre le temps de mesurer les bénéfices des programmes par cycles d'apprentissages institués seulement depuis 2016. Ce n'est pas la pseudo consultation des personnels dans le cadre de la mission "exigence des savoirs" qui permet de justifier cette décision.

Groupe de niveau, une aide pour les élèves ?

L'école Groupe de niveau, une aide pour les élèves ?

Une note publiée par le programme IDEE (Innovations, Données et Expérimentations en Éducation) en novembre 2023 revient sur les effets mesurés par la recherche des différents dispositifs visant la différenciation des apprentissages.

Les méta analyses sont unanimes pour pointer une absence d'effets, voire un effet négatif des classes de niveau ou des regroupements pérennes par niveau : « un résumé de 13 méta analyses indique que la création de classes ou groupes de niveau a un petit effet négatif (0,03, équivalant à une progression de l'élève du 50e au 49e percentile) et que les effets ne varient pas en fonction des compétences des élèves : ni les élèves les plus performants, ni les élèves les moins performants ne bénéficient de la mise en place de classes de niveau (Steenbergen Hu, S., Makel, M. C., & Olszewski Kubilius, P., 2016). »

C'est pourtant à la pérennité de groupes de niveau qu'invite le ministère en faisant des évaluations nationales l'outil de positionnement dans ces groupes, que cela soit pour les APC, les groupes de soutien et de renforcement en 6ème, ou les stages pendant les vacances.

Comme pour le redoublement, G Attal répond aux difficultés du système éducatif par des dispositifs réactionnaires, sans tenir compte des conclusions de la recherche. Au prétexte de lutter contre les inégalités, les mesures Attal prônent des dispositifs qui risquent de les aggraver.

Pour la FSU SNUipp, des effectifs réduits dans toutes les classes, le maintien de l'hétérogénéité, l'intervention des RASED et le renforcement de l'expertise enseignantes sont des outils bien plus efficaces pour lutter contre les inégalités d'apprentissage.

La scolarisation des 2 ans : une nouveauté ?

En juin dernier, le président MACRON a annoncé à Marseille qu'il souhaitait développer la scolarisation des moins de 3 ans dans les 300 quartiers les plus sensibles de France à l'horizon 2027.

L'instruction est obligatoire dès l'âge de trois ans, contrairement à la scolarisation des moins de trois ans. La dernière circulaire qui précise les conditions et modalités de leur scolarisation date de décembre 2012. Déjà, l'objectif était de développer en priorité le dispositif dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé ainsi que dans les départements et régions d'outre mer.

Pourtant, la tendance du taux de scolarisation des moins de 3 ans est à la baisse au niveau national : de 35% en 1999 à 9% en 2020. Dans les zones REP+, en 2021, le taux de scolarisation était de 18,9% et presque nul dans les DROM (0,2% à Mayotte alors que les besoins sont plus forts).

L'annonce d'Emmanuel Macron à Marseille n'est qu'une pure opération de communication. D'autant plus que les moyens matériels et humains supplémentaires n'ont pas été débloqués et déployés spécifiquement pour les écoles le nécessitant.

Pour la FSU SNUIPP, il faut travailler à favoriser la scolarisation des enfants défavorisé-es avec des moyens qui permettent l'accueil des élèves dans les meilleures conditions.

Annonces de Gabriel Attal : retour vers le futur.

Gabriel Attal a choisi le jour de la publication des résultats de PISA pour rendre publique une série d'annonces prétendant aboutir à un "choc des savoirs". Pour l'y aider, il a diligenté une mission "Exigence des savoirs" pour auditionner la communauté éducative et orienter ses annonces. Force est de constater que les mesures étaient déjà écrites à l'avance et que la parole des personnels, de leurs représentantes et représentants n'a aucunement été prise en compte.

Souhaitant marquer sa distance avec le ministre Blanquer dans sa communication, ne cessant tout au long de son courriel de saluer l'expertise d'une profession qu'il juge capable d'accomplir "des miracles" pour finalement marquer sa foi aux desiderata de Jupiter. Nous nous retrouvons face à une attaque frontale, brutale envers l'histoire de notre métier, notre professionnalité.

Ecole réactionnaire

Tournant le dos à la recherche en éducation voire aux recommandations du rapport PISA, le ministre recycle les « bonnes vieilles méthodes » comme les groupes de niveaux ou le redoublement pour réformer l'école. Pour accompagner le redoublement, des stages de réussite dont la rémunération Pacte se voit augmenter sont annoncés. Eux qui existent depuis 2008, s'ils avaient fait preuve d'efficacité, cela se saurait...

Pour la FSU SNUipp cela va à l'encontre des avancées des chercheur-euses, en France comme à l'international, qui ont conclu que le redoublement n'a pas d'effet positif à long terme sur les performances scolaires des élèves. Au contraire, le redoublement a le plus souvent des effets délétères, comme l'a prouvé en 2015 le CNECSO.

Dans cette école que devient la coéducation ? Comment entretenir le lien avec les familles surtout celles les plus éloignées de la culture scolaire ?

Le prétendu pouvoir donné aux enseignant-es ne sert qu'à trier, qu'à classer, voire exclure un grand nombre d'élèves. En aucun cas n'est redonné aux enseignant-es du pouvoir d'agir contre l'échec scolaire ou pour lutter contre le creusement des inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales.

Comme le relève Claude Lelièvre, historien de l'éducation :

« Les performances en mathématiques et en compréhension de l'écrit sont fortement corrélées avec le statut socio-économique des élèves. Cette variable prédit 21 % de la variation des performances des élèves en mathématiques en France dans PISA 2022 (à comparer à 15 % en moyenne dans les pays de l'OCDE), et 17 % de la variation en compréhension de l'écrit (à comparer à 13 % en moyenne dans les pays de l'OCDE) »

Non Monsieur Attal, ce n'est pas la pédagogie contre la sociologie, c'est la politique gouvernementale contre l'histoire, la sociologie et les sciences de l'éducation.

Ecole "labellisée" République : liberté pédagogique survivras tu ?

Gabriel Attal nous considère donc comme

de simples exécutant-es dont on attend qu'ils et elles ne fassent qu'appliquer la bonne "méthode", la seule et unique validée par l'Etat. L'imposition de manuels "labellisés" en français et en mathématiques, la méthode de Singapour obligatoire pour tout le monde vont donc suppléer à la liberté pédagogique.

Paul Devin rappelle *"L'école républicaine a toujours fait le choix de la liberté des manuels. Les questions, qui se posent au début de la IIIe République, sur l'instauration d'un contrôle sont rapidement réglées par la détermination de Ferdinand Buisson et Jules Ferry : les ouvrages doivent être librement choisis par les enseignants."*

Comme Condorcet l'affirmait dès 1792 " aucun pouvoir public ne doit avoir ni l'autorité d'empêcher [...] l'enseignement des théories contraires à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés ". Il fondait ainsi le principe de la liberté pédagogique comme garantie essentielle de la démocratie.

La liberté du choix du manuel scolaire procède de la même nécessité d'empêcher l'instrumentalisation idéologique de l'école. Ce n'est pas un caprice d'enseignant attaché à ses prérogatives, c'est la condition de l'école démocratique et émancipatrice."

Ainsi, le seul moment historique où les manuels ont été soumis au contrôle de l'Etat c'est sous la France de Vichy. "Ce n'est pas l'enseignement de la lecture qui en est l'enjeu essentiel mais celui de l'histoire et de la géographie dans des perspectives nationalistes et antirépublicaines... et dans des volontés antisémites qui verront l'interdiction des manuels d'histoire Mallet Isaac du seul fait que Jules Isaac est juif. La stratégie cumule les interdictions pour les manuels déjà publiés, les autorisations préalables pour les nouveaux et se généralise à l'ensemble des disciplines."

Le dogme aujourd'hui n'est pas celui de la xénophobie et de l'antisémitisme mais celui de l'efficacité, de la performance, du management. Si la méthode est labellisée c'est parce qu'elle est efficace. Si elle est efficace c'est que je peux la mesurer.

Peut-on craindre le pire quand le ministre parle de simplification des programmes ? Doit-on craindre une nouvelle fois des nouveaux programmes délivrés pendant les vacances scolaires d'été ?

La dystopie est-elle en marche ? Allons-nous devenir des manutentionnaires du savoir ? L'avenir pour notre avancement n'est-il pas dans l'esprit du ministre calibré sur notre efficacité quantifiable par la comparaison entre les résultats attendus de nos élèves aux différentes évaluations nationales selon l'IPS de l'école et les résultats obtenus ? On mesurerait ainsi le nombre de stages de réussite dont les élèves en difficulté auraient bénéficié...

Monsieur Macron, Monsieur Attal, laissez Ferdinand Buisson reposer en paix !

Attaque terroriste. Enseignant tué. La République attaquée. Macron invoque Buisson. Attaque du métier. Liberté pédagogique sacrifiée. L'école de la République attaquée. Attal invoque Buisson pour justifier d'imposer la

méthode de Singapour.

Est-ce bien ce même Ferdinand Buisson qui affirmait que le manuel unique était une chimère, auquel le ministre fait appel ?

Ce même Ferdinand Buisson qui écrivait dans son dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire (édition de 1911) à Mathématiques : *"L'enfant ne s'intéresse qu'à ce qu'il peut comprendre, qu'à ce qu'il peut se représenter par un exemple familier, qu'à ce qui lui apparaît comme utile ou utilisable. Il faut donc, avant tout, que le maître ne s'écarte jamais de la réalité, ne choisisse ses exemples que parmi les choses connues de ses élèves, ne leur fasse faire que des exercices tirés des applications usuelles des mathématiques dans la vie courante[...]"* Des maîtres trop pressés croient avoir fait œuvre utile en conduisant très rapidement leurs élèves jusqu'au bout du programme. Ils annoncent avec satisfaction que des enfants de six à sept ans « font déjà des règles de trois composées » ; ils les font, il est vrai, mais mécaniquement, par application d'une règle apprise par cœur et sans comprendre. Une telle manière d'enseigner les mathématiques n'est aucunement profitable. L'enfant, au sortir de l'école, oublie aussitôt toutes les règles apprises, et ne garde de l'instruction qu'on lui a donnée qu'un souvenir confus et pénible."

Des valeurs bien éloignées de l'enseignant-e exécutant-e 2.0 cher à Blanquer dans son école de la confiance et mis à jour ce mardi 5 décembre par Gabriel Attal.

Nous conseillons à Monsieur Attal de s'orienter vers les analyses de Brissiaud concernant l'enseignement des mathématiques et de Goigoux pour l'apprentissage de la lecture.

Une réponse forte de la profession attendue

Les écrits engageant. Ceux du ministre ? Nous devons les combattre, les condamner.

Ces annonces ne répondent en rien au cri d'alarme lancé par les personnels. La réalité c'est que les conditions de travail et donc l'enseignement se dégradent partout sur le territoire comme en témoignent les 102 alertes sociales déposées par la FSU SNUipp dans tous les départements le 28 novembre dernier.

Des moyens sont nécessaires pour transformer l'école et combattre les inégalités. Il faut prévenir et non punir la difficulté scolaire.

Cela nécessite de reconstituer des réseaux d'aides, de former des PE spécialisés, de recruter des enseignantes et enseignants surnuméraires, d'alléger les effectifs par classe sur tout le territoire et dans toutes les classes, en donnant de réels moyens pour faire fonctionner l'inclusion scolaire. Et ce n'est pas en supprimant 1709 postes dans le premier degré à la rentrée 2024 que nous y parviendrons.

Rassemblons nous pour engager une réflexion vers une riposte la plus forte possible face à la brutalité de ces décisions unilatérales que nous allons toutes et tous subir.

Budget 2024 la douche froide

Le gouvernement a présenté à l'Assemblée Nationale son projet de loi de finances pour 2024. Adopté en première lecture après recours à l'article 49.3 de la Constitution par la Première ministre, le volet Éducation nationale de ce budget ne répond en rien aux enjeux et moyens dont l'école a besoin.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse fait partie de ceux qui voient leur budget augmenter : 3,9 milliards d'euros (Md€) de plus en 2024, portant le budget pour l'enseignement à 64,2 Md€. Le premier degré voit son budget passer à 26,84 Md€, soit une hausse de 4,58%.

Si sur le papier ces chiffres peuvent paraître conséquents et permettent au ministre de poursuivre ses coups de communication de manière triomphante, la réalité est celle d'un budget insuffisant.

Une augmentation faussée ?

En réalité, le budget en euros "constants", c'est à dire corrigé de l'inflation (estimée à 2,6%) n'est en hausse que de 2,4 Md€. Concrètement, 40% de la hausse annoncée est absorbée par l'inflation.

Pour le reste, cette augmentation correspond principalement aux mesures de revalorisation (prime d'attractivité), au Pacte et aux mesures statutaires (5 points d'indice en janvier 2024) dont la plupart est déjà annoncée et mise en place.

Par ailleurs, 46 M€ sont crédités pour l'extension de l'instruction obligatoire à 3 ans (contre 29,04 M€ en 2023), mesure phare du gouvernement Macron instaurée en 2019.

Les hausses de salaires prévues dans le budget 2024 correspondent à l'augmentation de la prime d'attractivité mise en place en septembre 2023 et reconduite, à la hausse du point d'indice de juillet 2023 et à la revalorisation des grilles d'avancement de 5 points d'indice en janvier 2024.

Ces mesures déjà en vigueur en grande partie ne compensent pas l'inflation. Elles ne permettent pas de répondre aux besoins des personnels qui subissent un déclassé salarial qui se creuse chaque année un peu plus depuis plusieurs décennies et renforce la crise d'attractivité.

La FSU SNUipp continue de défendre la revalorisation massive de l'ensemble des personnels, à chaque échelon de carrière, sans tâches supplémentaires imposées par le ministère avec le Pacte enseignant !

Emploi : une perte sèche

Pour ce qui est des emplois, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse bénéficie de 560 Équivalents Temps Pleins (ETP) supplémentaires. Ce nombre d'ETP correspond à la différence entre la création de 253 ETP administratifs et 3000 ETP d'AESH et les suppressions de 2 693 ETP dans l'enseignement.

Avec 1 709 retraits d'emplois dans le premier degré en 2024 (484 dans le secondaire), la suppression de postes continue son chemin pour un total de 2

826 suppressions en 2 ans.

Ils sont justifiés par le gouvernement par « l'évolution de la démographie des élèves qui permet de retirer des emplois sans baisser le taux d'encadrement ».

Alors que le Ministre déclare à outrance vouloir lutter contre l'échec scolaire, ce budget était l'occasion de prouver que cette problématique est une priorité.

Or, en ne saisissant pas l'occasion de baisser les effectifs dans toutes les classes, de développer la présence de PE spécialisés, en rognant les moyens existants, le ministère en reste à des éléments de langage destinés à nourrir la communication du ministre.

La FSU SNUipp dénonce ces suppressions de postes. La baisse démographique ne devrait pas être le prétexte à des fermetures de postes mais être une opportunité pour doter l'École des moyens utiles à son bon fonctionnement : de réabonder les brigades de remplacement fortement sous dimensionnées et les RASED, d'abaisser les effectifs partout dans un objectif de lutte contre l'échec scolaire.

Des budgets liés à des contractualisations En plus du "Pacte enseignant", de nombreuses lignes de ce budget concernent des dispositifs ou des contractualisations, fers de lance de la politique ministérielle : contrats locaux d'accompagnement (CLA), territoires éducatifs ruraux (RER). Le Fonds d'innovation pédagogique (FIP) de 10 M€ permettra de financer les projets pédagogiques dans le cadre du CNR (conseil national de la refondation).

Des crédits sont imputés sur le programme "Actions éducatives complémentaires aux enseignements" au profit de dispositifs contractuels comme « école ouverte » et « vacances apprenantes » (19,9 M€).

- Les crédits pédagogiques dans le cadre notamment de projets sont quasiment doublés (9,6 M€ contre 5,5 M€ en 2023). Notamment par l'équipement des élèves des classes de CP et CE1 en manuels scolaires dans les quartiers prioritaires de la ville (3,1 M€).

- L'expérimentation et le financement des contrats locaux d'accompagnement (CLA) se poursuivent en 2024.

- Les Conventions « territoires éducatifs ruraux » (TER) voient leurs financements plus que doublés 2,48 M€ (contre 1,02 M€ en 2023).

Ce budget 2024 marque de nouveau une politique d'individualisation des salaires, de contrôle des pratiques et de mise en concurrence des établissements comme des personnels. Ce faisant, le gouvernement poursuit la politique de transformation du métier enseignant et de dégradation du service public d'éducation nationale.

La formation en berne

Les crédits pour la formation sont en baisse : 24,7 M€ contre 26,5 M€ en 2023.

Ces crédits couvrent la formation continue et les déplacements liés aux actions de formation, mais aussi la formation réglementaire des directeurs et directrices, les frais de déplacements des stagiaires et la gratification des

étudiant-es en master MEEF.

Les crédits alloués à la formation des AESH sont en baisse également (4,22 M€ contre 5,42 M€ en 2023).

Une fois encore, une preuve que la question de la lutte contre l'échec scolaire n'est pas prise à bras le corps : ne pas former correctement les personnels, c'est manquer d'ambition pour les élèves.

Pour la FSU SNUipp, il faut faire de la formation continue des enseignants une des grandes priorités de l'école. C'est la ligne adoptée par tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif. Mais ce n'est clairement pas l'orientation prise avec ce budget...

La FSU SNUipp revendique une formation adossée à la recherche avec une collaboration plus grande entre les composantes universitaires et les INSPE, s'appuyant sur des équipes pluri-catégorielles de formatrices et formateurs, dont les enseignantes et enseignants rattachés aux INSPE et les maîtres formateurs font partie.

Avantage au privé

Le privé voit son budget porté à 9,03 Md€, soit une hausse de 6,70%. C'est le programme qui bénéficie de l'augmentation la plus importante pour 2024 : un signal fort de soutien du gouvernement à l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public.

Alors que le contexte économique nécessiterait de développer les services publics et les solidarités, le gouvernement fait le choix de baisser le niveau des dépenses publiques en refusant de mettre à contribution les ménages les plus aisés et les grandes entreprises.

Pour la FSU SNUipp, ces choix politiques ne sont pas à la hauteur des enjeux. Dans le premier degré, c'est la douche froide avec 1 709 suppressions de postes. Une part croissante des dépenses concerne des actions « sur projets » ou des contractualisations - TER, CLA, part fonctionnelle Pacte - ce que dénonce le syndicat. Ce budget tourne le dos à la résorption des inégalités scolaires et à la nécessité de donner à l'école les moyens dont elle a besoin. Pourtant les comparaisons internationales montrent toujours des écarts importants au niveau du premier degré, largement sous investi en France.

La FSU SNUipp continuera de porter un plan d'urgence pour l'École dans le débat parlementaire et auprès de l'opinion publique.



La formation des enseignant·es

Alors que le recrutement des enseignant·es s'avère de plus en plus complexe faute de candidat·es, l'attention du ministère reste focalisée sur la formation initiale. Mais une carrière ne peut se construire sur les seules années de formation initiale et la formation continue doit avoir une place importante tout au long de la vie professionnelle. Or, cette formation, malgré la création des EAFC en 2019, continue de cristalliser un certain nombre de critiques structurelles et ce depuis des décennies.

Gérard Longuet, rapporteur spécial de la mission « Enseignement scolaire » a donc présenté lors de la Commission des finances du Sénat mardi 11 juillet 2023 les conclusions de son travail de contrôle sur la formation continue des enseignant·es. Voici quelques chiffres et informations extraits du rapport de la Commission des finances du Sénat du 11 juillet 2023 : « La formation continue des enseignants »

Pour 2020 2021, 67 % des enseignant·es du premier degré public (soit 221 000 personnes) sont considéré·es comme ayant reçu une formation. 67 % des enseignant·es ont effectivement participé à une formation. En moyenne, les enseignant·es ont bénéficié de 2 jours de formation contre 7,4 jours pour l'ensemble des personnels de la fonction publique.

Les enseignant·es sont de plus en plus fréquemment désigné·es pour suivre des formations obligatoires : 57 % des enseignant·es du premier degré assidu·es à des formations en 2021 2022 n'avaient pas eux mêmes candidaté·e à la formation. S'il est certain que le rôle du

ministère, comme pour toute politique publique, est d'orienter la formation continue vers les besoins les plus identifiés et les thématiques qu'il juge centrales, le risque est fort de ne pas emporter l'adhésion d'une partie des professeur·es ciblé·es.

Les syndicats d'enseignant·es dont la FSU SNUipp, entendus par le rapporteur spécial soulignent le « scepticisme des collègues sur l'offre de formation continue », « éloignée des préoccupations des professeur·es », trop peu concrètes et déconnectée de leur quotidien.

Le constat, amplement partagé, est loin d'être nouveau et a été soulevé à maintes reprises par différents corps de métier et notamment les inspections générales. « C'est le peu d'ancrage dans les réalités du travail enseignant dans la classe qui constitue le motif le plus récurrent de désaffection pour la formation ».

D'après l'enquête Talis de 2018 menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les enseignant·es français·es sont 47 % à considérer qu'il n'existe pas de formation appropriée à leurs besoins, contre 19 % en Belgique ou 24 % en Angleterre. En particulier, la formation a trop souvent pu être utilisée comme un vecteur d'information sur les réformes et les changements de programmes, ce qui ne correspond pas à la vocation de la formation continue, qui doit permettre en premier lieu une amélioration des pratiques des enseignants et leur accompagnement tout au long de leur carrière. La direction générale de l'enseignement scolaire, DGESCO, a



reconnu lors de son audition qu'il existait historiquement une tendance au détournement des formations.

1,08 milliard d'euros ont été consacrés en 2022 à la formation des enseignant·es, en net recul de 11,6 % par rapport à l'année précédente et par rapport à 2017 en baisse de 27,3 %.

Les crédits exécutés liés à la formation n'ont jamais été aussi faibles et autant sous consommés depuis 10 ans. Ainsi, en 2022, ce sont 38 % des crédits accordés à la formation des enseignant·es qui n'auront pas été utilisés, soit 658 millions d'euros.

Ce rapport débouchera t il sur une meilleure prise en compte des besoins exprimés par les enseignant·es ?

On peut se poser une question : les crédits non consommés destinés à la formation continue des enseignant·es font ils partie du budget que le ministère reverse chaque année à l'État ? Et sinon, où sont ils passés ?

Le rapport ne le mentionne pas.

Nellie TRAN

Inscription au CRPE décalée, ministre déconnecté

"En 20 ans, on a perdu 30% de candidats. Un tel déclin ne se rattrape pas en un claquement de doigt" déclarait Guislaine David (secrétaire nationale de la FSU SNUipp) en 2021.

Feu Blanquer, à l'époque se gargarisait de son Grenelle de l'éducation, de la revalorisation historique qui par ruissellement allait amener moult candidats se bousculer au portillon d'entrée du "plus beau métier du monde".

Puis nous voilà en 2023, où, pour renforcer l'attractivité, notre jeune ministre tape dans les vieilles recettes de campagnes publicitaires. "Viendez en saigner !" doivent entendre les étudiant·es au vu d'un nombre de candidat·es chaque année toujours plus bas.

Devant ce terrible constat, sûrement un bug dans la matrice gouvernementale, le

ministre "Business Angel" Gabriel annonce "les inscriptions au concours initialement prévues jusqu'au jeudi 9 novembre, sont prolongées jusqu'au jeudi 7 décembre 2023", chérissant secrètement qu'avec un mois de plus chaque étudiant·e de France réponde à l'appel sous les drapeaux de cette institution nouvellement labellisée "école de la République".

Pour la FSU SNUipp, ce n'est pas à coup de pacte que le métier deviendra attractif. Nous encourageons le ministère à prendre en considération la réalité des collègues rendue vsible par les différentes alertes sociales envoyées par les sections départementales.

Guillaume ARRUAAT

Réunion Informations Syndicales

Agen,
jeudi 18 janvier à 17h15
école primaire Simone Veil

Villeneuve Sur Lot,
lundi 5 février à 17h15
école maternelle Marot

Vienne
mardi 23 janvier à 17h
école élémentaire

Suivez l'agenda des RIS sur 47.snuipp.fr



La grève, et les retraits ?

Nous avons perçu un salaire de novembre bien amputé pour certain-es. En effet, le Lot et Garonne n'avait pas encore été « maltraité » par les services du rectorat depuis les grèves des retraites, contrairement aux autres départements de l'académie.

Ce retrait tardif et massif n'est pas un signal positif et il n'y aura pas d'apaisement de nos colères légitimes. Que dit la réglementation ? Le nombre de jours de grève qui peut être prélevé le même mois dépend du salaire de l'agent-e et peut aller jusqu'à 5 jours pour un-e cadre A de la fonction publique. Pas de recours possible concernant les retraits, sauf si cela impacte la quotité insaisissable du salaire. De nombreux retours nous sont faits sur ces retraits effectués très (trop) tardivement mais légalement l'État a un délai de deux ans pour les retenir.

Nous regrettons toutefois ce délai et les retraits massifs qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses pour les collègues.



LE MARDI 30 JANVIER 2024 À AGEN

Co-animé par la FSU-SNUipp47 et Marie Denis, du secteur revendicatif de la FSU-SNUipp.



inscription sur notre site

J'adhère au 1^{er} syndicat de l'école publique

Pour nos salaires et nos conditions de travail
 Pour être accompagnée quand j'en ai besoin
 Pour un projet ambitieux pour l'école et pour les élèves
 Parce qu'ensemble on est plus fortes !

RENTREE SCOLAIRE

JE ME SYNDIQUE !

Adhérer pour l'année scolaire

60% du montant de la cotisation remboursés sous forme de déduction fiscale ou de crédit d'impôt.

Caisse de solidarité : comment ça marche ?

Sur le bulletin de salaire de novembre, suite aux journées de grève dans le cadre du mouvement social contre la réforme des retraites, plusieurs collègues ont eu la surprise de constater le retrait des jours de grève à hauteur de 4 jours par mois, contrairement à ce qui avait été annoncé.

La caisse de solidarité est ouverte pour les syndiqué-es de la FSU SNUipp 47. Sur demande, en fonction des jours de grèves défilés sur un mois (à partir du premier jour pour les AESH et étudiant-es et à partir du 3e jour pour les enseignant-es), une aide¹ pourra être versée :

Une aide, cela ne couvre, bien évidemment pas l'intégralité du retrait sur salaire.

Pour bénéficier d'une aide solidaire :

Demande écrite avec l'intitulé « Les amis de l'école publique » avec copie du bulletin de paye qui indique les jours retirés grâce à notre caisse de solidarité.



Par courriel à snu47@snuipp.fr objet: Solidarité Les amis de l'école publique ou par courrier postal :

Les amis de l'école publique
 SNUipp FSU 47
 169 bis, avenue Jean Jaurès
 47000 Agen

Pour celles et ceux qui souhaitent

abonder cette caisse de grève :

Chèques à libeller à l'ordre de « les amis de l'école publique ». à adresser à :
 Les amis de l'école publique
 SNUipp FSU 47
 169 bis Av. Jean Jaurès
 47000 AGEN.

Merci d'indiquer au verso :

« solidarité grévistes FSU SNUipp ».

À noter : un reçu fiscal sera envoyé, donnant droit à une réduction d'impôt de 50% du montant du don.

L'association « Les amis de l'école publique » rendra compte aux donateurs de la répartition des sommes récoltées. Pensez à indiquer les infos nécessaires pour vous contacter facilement : NOM Prénom ; adresse électronique ou postale, téléphone.

¹Le but d'une caisse de grève n'est pas d'indemniser les grévistes, mais juste d'apporter un soutien financier proportionnel aux journées de grève effectuées.

FDP ou comment réparer un prof au bout du rouleau !



Pour son premier roman, Stéphane Grulet nous propose une comédie originale et piquante sur l'Éducation nationale. Entre humour et émotion, il brosse un portrait acide du monde du travail.

Jérôme Moretti, 53 ans, est un directeur d'école fatigué. Fatigué de recevoir des montagnes de directives. Fatigué de devoir se battre pour éviter les fermetures de classes. Après un malaise la veille de la rentrée scolaire, il est contacté par la FDP, une mystérieuse organisation qui semble lui vouloir du bien. Mais pourquoi ?

Réflexions sur l'inclusion

En novembre se sont déroulés deux stages avec Serge Bontoux, du secteur Éducatif ASH de la FSU SNUipp et Paul Devin, président de l'institut de recherche de la FSU.

Voici les grandes lignes de ces journées.



Rappel historique

– Loi de 2005 : Tous les enfants en situation de handicap doivent accéder à une éducation, pour l'égalité des droits et des chances, c'est un droit.

La scolarité doit se tenir dans le milieu ordinaire si possible. Si possible c'est « si possible », pas obligatoire !

Il subsiste un problème : cette scolarité se fera à moyens constants, en définissant une entrée par le handicap avec des compensations individuelles pour accéder à ses droits. On reste sur le champ de l'adaptation et de l'intégration.

– 2006 : Circulaire qui définit ce que l'on connaît encore de nos jours.

Création des MDPH (transfert de charge de l'état vers les collectivités ici départementales), des AVS puis AESH, (mise en place de la compensation en France alors que d'autres pays ont choisi une autre voie). Tout cela se faisant bien sûr à moyens constants.

– 2013 : loi d'orientation où apparaît le terme d'inclusion (changement de paradigme : passage de l'intégration vers l'inclusion).

L'intégration prévoit que l'élément extérieur doit s'adapter, alors que pour l'inclusion, c'est au système de s'adapter vers une individualisation. Cela se concrétise par la suppression des enseignant-es spécialisé-es, et le recrutement de personnels non formé-es et précaires.

On reste encore dans ce mi chemin.

Impact sur les personnels de l'accompagnement :

– 2017 : 92 000 AESH

– 2023 : 135 000 (+42 %) à mettre en parallèle avec les 30 % de maîtres E et les 60 % de maîtres G. Si on raisonne en termes de mission, c'est encore pire, car les maîtres G sont de plus en plus sur des missions de conseil, de soutien et non plus dans les classes.

Les maîtres E sont de plus en plus sorti-es aussi du terrain.

– En 2023 : 430 000 élèves en situation de handicap, dont +34 % sont scolarisés en milieu ordinaire. Cela constitue donc une réussite... pour le ministère !

Les outils au service du projet ministériel :

– PIAL : naissance en 2019 par un vade mecum. Son objectif est la coordination des moyens humains et de sa gestion. Très vite, on met en place la mutualisation pour qu'elle devienne la règle. On utilise des personnels qui doivent être les plus malléables possibles.

– GANESH : Gestion Administrative Nomade des Élèves en

Situation de Handicap. Cet outil de rationalisation est réservé aux enseignant-es référent-es handicap qui doivent faire le lien entre tous les partenaires des dossiers. Cela est censé améliorer la relation avec les MDPH et émane d'une demande de terrain mais il a été créé par le ministère pour regrouper toutes les informations.

– LPI : Livret du Parcours Inclusif. Le but est de regrouper et recenser toutes les actions (fiches) pour chaque élève. Ce livret devrait être obligatoire depuis janvier 2022 (décret 29/09/2021) pour l'instant il n'y a pas d'obligation inscrite. On peut donc refuser son usage. Un des enjeux est de passer d'une action individuelle à une action collective.

– EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation)

Le but est de supprimer les ESMS (Établissements Spécialisés Médico Sociaux) pour entrer dans une médicalisation encore plus grande. L'EMAS va remplacer la notion de structure. Il s'agit de proposer des interventions pour du conseil ou des actions auprès des écoles et établissements. In fine, les EMAS ne répondent pas aux attentes des enseignant-es. La différence entre les objectifs des enseignant-es et ceux des EMAS est flagrante. Il n'y a plus d'ambition collective de réussite des élèves. Cela permet aux ESMS de ne plus être déficitaires par le paiement à l'acte des EMAS.

– DAR (Dispositif d'Auto Régulation)

À nouveau un dispositif : le DAR (Dispositif d'Auto Régulation) pour des enfants souffrant de troubles du spectre autistique. C'est un outil de régulation pour des enfants sans déficiences sévères avec TSA. Le DAR s'inscrit avec des protocoles particuliers comme une procédure de régulation développée par l'apprenant-e.

Pour l'instant il y a des moyens, le DAR prend la place du SESSAD, de l'ESMS, avec des moyens non pérennes, toujours dans l'idée de réduire les coûts.

Un comité de pilotage (MAIRIE, ARS, DASEN, centre de ressource autisme, établissement spécialisé) initie la création du DAR et emploie le personnel, gère les transports.

– Comité de l'école inclusive, départemental, national.

Son président est le DASEN, en codirection avec l'ARS. Le DASEN choisit les membres de l'instance donnés par décret et d'autres au choix. Dans certains départements la FSU SNUipp est invitée, dans le Lot et Garonne non. Pourtant le DASEN se présente comme le grand chevalier blanc du respect de l'école par l'ARS. Puisque nous n'y siégeons pas, nous ne pouvons confirmer ces hauts faits de bravoure.

Tous ces dispositifs, outils de pilotage et réorientation des missions, entraînent une réelle transformation du dialogue social correspondant à l'idéologie actuelle gouvernementale. Opacité à tous les étages !

2024 : deuxième acte de l'école inclusive

Le nouvel acte de l'école inclusive a été annoncé directement par le président lui-même en avril 2023 : l'école « inclusive » devient l'école « pour tous » et se donne pour objectif d'augmenter le nombre d'inclusions en classe ordinaire de certains handicaps (poly handicap, troubles autistiques, troubles neuro comportementaux). De fait d'autres déficits cognitifs (alcool, précarité des familles pendant la grossesse, etc) sont moins pris en compte que les handicaps moins marqués socialement comme la trisomie ou l'autisme.

– Service de repérage et d'accompagnement

Selon le ministère, une prise en charge rapide et adaptée entre 0 et 6 ans va être mise en place. Troubles des apprentissages, handicaps sensoriels, polyhandicap : la sécurité sociale assurera ce pilotage en débloquent les moyens. C'est une problématique de santé publique qui ne nous apportera rien en termes de pédagogie.

– ARE (Assistant de Réussite Éducative) : c'est un regroupement des postes d'AESH et des AED (Assistant-es d'Éducation) pour constituer des temps pleins de 35h. Cette fusion consacre la perte de la notion de handicap pour rendre le personnel de plus

en plus flexible. Ces missions multiples ont une diversité telle que c'est une perte de sens du métier.

La professionnalisation attendue perd de son sens tout comme la notion d'accompagnement. Les personnels deviendront des pions malléables à souhait.

– Professeur·e référent·e handicap : la fin du jeu. Il va y avoir des modifications et des suppressions de postes : la mission pourra faire partie du PACTE. Cela revient à une perte de la spécialisation pour obtenir une mission rémunérée.

Les directeurs regroupant les docs dans le LPI, il n'y aura plus besoin de prof référent·e. GANESH faisant l'interface entre les différentes parties : plus besoin non plus. Circulez !

Le médico-social

Le déploiement de 3000 équipes EMAS est prévu. Or, pour les EMAS le travail pédagogique n'est pas la priorité.

De plus, le nombre de créations de ces équipes étant insuffisant sur l'ensemble du territoire, la difficulté d'accès aux soins va s'accroître. Et cela entraînera également l'ouverture d'un marché privé pour les familles qui en auront les moyens, ainsi que le retour des femmes dans le rôle de garder le jeune/l'enfant à la maison. Concrètement, cela ne suffira pas pour avoir un suivi réel de l'élève et la difficulté d'accès aux soins restera la même.

Ceci dit, les ESMS ne sont pas encore fermés car le dispositif imaginé par l'ARS

semble impossible à mettre en œuvre : la volonté de supprimer les structures au profit de dispositifs se heurte à la réalité. Notamment à l'action de certaines fédérations de parents d'élèves puissantes (enfants déficients auditif ou visuel par exemple).

Que faire ?

Nous avons une expertise pédagogique qu'il faut réinscrire dans la réalité : les ESS peuvent en être un moyen. La partie pédagogique doit reprendre de l'importance dans ces réunions.

Les besoins :

montrer le besoin en RASED,

un·e enseignant·e ne doit pas être seul·e dans sa classe,

affirmer la nécessité d'une méthode pédagogique adaptée. La

circulaire définissant le poste d'enseignant ULIS ne dit absolument pas que les enseignant·es d'Ulis doivent laisser leurs élèves en classe ordinaire, doivent devenir pôle ressource, faire du co enseignement : ces tâches ne correspondant pas à la définition du poste. Un·e enseignant·e d'Ulis doit être enseignant·e dans l'Ulis, avec des moments d'inclusion préparés et pas forcément nombreux ni systématiques. Toute injonction hiérarchique n'est pas légitime au regard de la circulaire nationale qui fait loi.

Il est indispensable d'utiliser des leviers pour améliorer les conditions de travail et donc réaffirmer systématiquement :

se baser sur notre expertise personnelle et donc définir les moyens nécessaires pour aider les élèves à entrer dans les apprentissages ;

mettre l'administration devant les faits et la nécessité pour elle d'apporter des nouveaux moyens ;

améliorer les partenariats avec la municipalité et autres acteurs institutionnels : matériels, locaux, ... ;

favoriser le travail collectif au sein de l'école : demander un·e enseignant·e supplémentaire, que les AESH puissent être en synthèse sur leur temps de travail pour être intégrés·es à l'équipe.

Très important :

Le fonctionnaire ne doit pas obéissance à son IEN, ce n'est pas dans la loi de 1983 art 23 : Notre obligation, c'est que nous devons agir conformément aux instructions officielles. Nous sommes responsables de nos actes, d'où l'utilisation de notre liberté pédagogique qui est la condition pour que le service public ne soit pas instrumentalisé par une idéologie. Il convient donc de vérifier les textes officiels et leurs références à chaque fois qu'on nous délivre une injonction. Un·e inspecteur·trice ne peut pas donner d'ordre sans texte. Son rôle n'est que de conseil. Les notes de service de l'IEN n'ont pas de pouvoir d'instruction sur un texte départemental, voire ministériel. Il y a un ordre hiérarchique des textes (constitution, loi, décret et arrêté, circulaire ministérielle, circulaire académique, circulaire départementale).



Par exemple en ULIS : l'IEN demande aux collègues de ne plus accueillir les élèves en ULIS. Après une rencontre entre collègues, création d'une lettre où le texte reprend le cadre de la circulaire précise sur la scolarisation des élèves d'ULIS.

Son obligation de protection doit absolument être rappelé à l'employeur : sa responsabilité serait engagée devant un tribunal.

Attention au dépôt de plainte contre un enfant : cela conduit, de fait, à exonérer l'employeur de sa défaillance en reportant la responsabilité de la situation dangereuse sur l'enfant.

La pression sur les enseignant·es se fait grâce à des systèmes. C'est le New Management. On est passé d'un état régulateur à un état facilitateur de la conception économique d'auto-entrepreneur. En opérant une pseudo rationalisation pour « devenir efficace » on va traiter les fonctionnaires de manière variable en fonction de leur soit disant mérite. D'où la naissance des postes POP, des postes à profil. Cela permet d'une part d'écartier des gens et d'autre part d'instiller dans la tête du fonctionnaire qu'il peut être en danger s'il n'obéit pas à sa hiérarchie.

Il faut faire le parallèle avec le PACTE qui change la vision du travail qu'en a le ou la fonctionnaire.

Le choix pour lutter contre ces dérives libérales commence certes au niveau individuel mais nous devons expliquer les tenants et les aboutissants de ces choix pour créer de l'action collective. Il faut garder le sens de notre métier au delà des profils de poste.

Pour conclure :

Les discussions commencent pour l'acte 2. Il n'y a pas de pacte possible pour des EBEP ! C'est à nous de créer un rapport de force et à maintenir collectivement la pression.

La fiches SST en cas de situation d'inclusion difficile permet de faire un signalement auquel l'administration doit répondre.

La FSU SNUipp 47 a déposé auprès du DASEN lundi 27 novembre dernier, une alerte sociale qui dénonce cette école inclusive sans moyen, entraînant un nombre de difficultés considérables dans la gestion du quotidien des écoles.

La lutte continue, des actions sont en cours d'organisation. Il faudra porter haut et loin nos voix.

Sandrine Tastayre

Fiche de paye

Une revalorisation, une prime et le tour est joué !

Notre cher nouvel "Ange Gabriel" nommé le 20 juillet 2023 poursuit la politique lancée par Jean Michel est poursuivie par PAP.



Non, cher-es collègues enseignant-es, je ne parle pas du Plan d'Accompagnement Personnalisé, mais de PAP... Ndiaye, le ministre, en qui certain-es d'entre nous auraient pu croire - durant quelques jours ou plus certainement quelques heures - qu'il

serait de notre côté et nous accompagnerait mieux que son prédécesseur. En effet, ne faisait il pas partie de notre grande famille qu'est l'Education Nationale ? Ces trois grands hommes nous promettaient, chacun leur tour et depuis plusieurs années, des augmentations. Mais quelles augmentations ?

- Une prime informatique ne permettant même pas d'acheter un ordinateur !

- Des augmentations du point d'indice qui ne couvrent même pas l'inflation et qui placent les enseignant-es dans des situations financières de plus en plus difficiles !

- Une augmentation de l'ISAE en septembre incompréhensible pour tous les enseignant-es puisqu'à la vue de leur salaire, en comparant entre collègues, tous ont des augmentations différentes et certain-es se retrouvent même avec une diminution. Suite à cette rétribution incompréhensible, nous, simples professeur-es, avons voulu en avoir le cœur net et découvrir notre bulletin de salaire revalorisé mais à notre grande surprise, le site est en plein bug et annonce une maintenance début octobre. Et lorsque nous avons pu consulter nos bulletins, ce sont nos messageries professionnelles qui dysfonctionnent : le serveur informatique de l'EN victimes d'attaques ... des russes, on a même pu lire !

- Une revalorisation sous forme de prime d'attractivité qui se fait encore attendre et qui ne sera pas la même pour tous. En effet, cette revalorisation baissera en fonction de l'augmentation d'échelon. A l'image d'un fournisseur de téléphonie qui n'a d'offres intéressantes que pour ses nouveaux clients, notre ministère cherche à créer des vocations qui ne seront par la suite plus valorisées.

« Engagez vous qu'ils disaient !

» La revalorisation ne sera donc pas pour tous, comme si avec

l'ancienneté, l'inflation ou les difficultés financières disparaissaient. !Ainsi, selon notre gouvernement, plus on est ancien dans le métier, moins l'inflation nous touche et moins nous avons besoin d'être augmenté. Par ce geste le gouvernement cherche à rendre le métier plus attractif au début de la carrière. Mais ensuite, plus rien, hormis la bonne volonté de ceux et celles qui restent car ce n'est pas en à la retraite que nous pourrions vivre décemment.

LA REVALORISATION SE FAIT TOUJOURS ATTENDRE



Soyons contents de notre sort, nous pouvons également signer le pacte avec le diable et « travailler plus pour de gagner plus » !

Ajoutons que cette année, concernant le retrait de salaire des journées de grève, et même si l'État a deux ans pour le faire, le mois choisi est celui de décembre, choix judicieux s'il en est pour remonter le moral et préparer les réjouissances de fin d'année !

Audrey PAILLÉ

Candidater pour enseigner à l'étranger

Vous souhaitez postuler ou connaître les modalités de candidature pour un poste à l'étranger, rendez vous sur notre site, nous vous proposons un document pour vous aider à postuler à l'étranger, pour distinguer les différents types d'établissements, de postes et de contrats.

Pour les postes d'encadrement et de formation (anciennement expatrié-es) les démarches se font en septembre, c'est donc terminé pour la rentrée 2024. Mais pour les postes d'enseignant-es détaché-es (anciennement résident-es), l'inscription en ligne se fait en décembre.

Nellie TRAN



La FSU SNUipp peut vous accompagner dans chacune des démarches et est présente dans les commissions de recrutement de chaque pays.

La FSU SNUipp 47 et la section FSU Snuipp Hors de France peuvent également vous donner des informations notamment sur les démarches administratives et vous accompagner.